

## Bulletin d'histoire politique

### À propos de L'heure de vérité. La laïcité québécoise à l'épreuve de l'histoire d'Yvan Lamonde (Del Busso éditeur, 2010)

Léon Debien



Volume 20, Number 2, Winter 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055953ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055953ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
VLB Éditeur

#### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this review

Debien, L. (2012). Review of [À propos de L'heure de vérité. La laïcité québécoise à l'épreuve de l'histoire d'Yvan Lamonde (Del Busso éditeur, 2010)]. *Bulletin d'histoire politique*, 20(2), 200–211. <https://doi.org/10.7202/1055953ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2012

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

À propos de *L'heure de vérité. La laïcité québécoise à l'épreuve de l'histoire* d'Yvan Lamonde (Del Busso éditeur, 2010)

LÉON DEBIEN

*L'heure de vérité*<sup>1</sup>, titre du dernier ouvrage d'Yvan Lamonde, est le troisième volet d'une réflexion sur l'histoire des idées au Québec depuis 1760, entreprise à laquelle l'historien a consacré quelques décennies. Le titre annonce la conclusion de cette histoire, celle du combat pour «la laïcité québécoise», toujours d'actualité.

L'ouvrage se distingue par sa structure. Il comprend dix chapitres, deux conclusions, l'une de l'historien, l'autre du citoyen. S'ajoutent trois «pauses» intercalées entre des chapitres dans une typographie et une mise en pages différentes. Celles-ci permettent à l'auteur de faire le point sur les chapitres qui les précèdent, de préciser l'angle de champ de l'objectif, de justifier ou de nuancer l'approche historique. Façon de retenir le lecteur par la manche! Il faut regretter que l'auteur ait délaissé la manière classique de citer. Narration et citations ne font qu'un, à ce point que souvent l'abondance et la longueur de ces dernières jugulent la parole de l'auteur, ne lui laissant qu'un espace linéal réduit.

Les sept premiers chapitres abordent une époque qui nous est familière. Bien documentées, ces pages s'appuient sur des textes nombreux tant de laïcs que de clercs, Georges-Henri Lévesque *o. p.*, Gérard Pelletier, Lionel Groulx, Maurice Blain et de nombreux autres. Leurs interventions montrent l'importance des enjeux. La presse, journaux et périodiques dont *Le Devoir*, la *Revue dominicaine*, *Cité libre* entre autres, sert d'arène à cette empoigne idéologique. Les chapitres huit et neuf établissent les liens qui unissent cette époque récente et celle déjà abordée dans les deux ouvrages sur *L'Histoire sociale des idées au Québec* couvrant les années 1760 à 1929. Ils

résumé des analyses déjà connues, reviennent particulièrement sur l'intolérance abusive de M<sup>sr</sup> Ignace Bourget à l'encontre de l'Institut canadien de Montréal et des Louis-Antoine Dessaulles et Joseph Guibord. En même temps qu'il est inquisiteur et censeur, M<sup>sr</sup> Ignace Bourget se dresse comme le porte-étendard de l'éducation.

Malgré les qualités de cette étude et l'abondance des citations, il faut regretter un silence! Celui qui persiste toujours à l'égard de M<sup>sr</sup> Joseph Charbonneau, archevêque du diocèse de Montréal de 1940 à 1950. Quelques évocations et trois paragraphes sous le titre « Arrêt sur mouvement: M<sup>sr</sup> Charbonneau "démissionné" » ne le rompent pas! Il faut également questionner une affirmation de l'auteur, celle qui fait de M<sup>sr</sup> Ignace Bourget le promoteur de la « multiplication » de[s] collègues classiques (p. 154).

Le propos de cet article est de ramener brièvement à l'avant-scène M<sup>sr</sup> Joseph Charbonneau, acteur important de la décennie 1940 dont le rôle a été caviardé. De préciser aussi celui de M<sup>sr</sup> Ignace Bourget qui, bien que cantonné dans une intolérance vindicative, a su donner, durant son épiscopat, une direction innovatrice au développement de l'enseignement collégial.

### **M<sup>sr</sup> Joseph Charbonneau**

Six mois après l'exil de l'Archevêque, à la fin de janvier 1950, une nouvelle revue, *Cité libre*, « animée en bonne partie par d'anciens jécistes » (p. 35), revient sur le « silence honteux » et les « mensonges gauches » (p. 35) qui ont entouré la déportation de M<sup>sr</sup> Charbonneau. Tout « espoir de réponse » demeura vain. Au début de l'hiver 1960<sup>2</sup>, la revue revient « sur ce silence » et « cette atmosphère de crainte ». Espoir de réponse toujours vain! Cet « arrêt sur mouvement » dure depuis 60 ans. Témoin et acteur de la décennie 1940, M<sup>sr</sup> Joseph Charbonneau en a été exclu, comme un mauvais joueur!

*L'heure de vérité* rappelle la raison gigogne toujours invoquée pour expliquer cet exil: l'appui de l'archevêque aux ouvriers dont les grévistes de l'amiante, son opposition au Premier ministre du Québec et l'outrance conservatrice de ses collègues mitrés. Lamonde explique « pourquoi et comment des prêtres comme le père Lévesque, M<sup>sr</sup> Charbonneau et d'autres », ont mené « une lutte réformatrice à l'intérieur même de l'Église, tout comme et avec des laïcs » (p. 42). Il appuie son analyse sur de nombreux textes, tirés des écrits du père Lévesque « et d'autres », sauf pour M<sup>sr</sup> Joseph Charbonneau. Aucun extrait de ses écrits épiscopaux ne soutient ni n'explique son action que l'auteur qualifie de « réformatrice ».

Pourtant l'archevêque « démissionné » a écrit: lettres pastorales, mandements, textes divers. Il a aussi pris la parole: sermons, allocutions, entretiens. Son enlèvement de nuit et le vol secret jusqu'à l'océan que l'on voulait pacifique n'ont pas effacé les interventions de M<sup>sr</sup> Charbonneau!

Son épiscopat n'a-t-il pas permis aux laïcs, surtout à la jeunesse, d'intervenir avec plus de liberté? N'a-t-il pas donné à l'Action catholique l'élan qui devait mener ses membres à un laïcat catholique plus autonome et plus engagé dans la Cité?

Le premier chapitre de *L'heure de vérité* circonscrit bien le problème des rapports difficiles entre l'Action catholique et l'action politique, entre le jeune dominicain Georges-Henri Lévesque et l'historien Lionel Groulx, mentor de l'action catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC). M<sup>fr</sup> Joseph Charbonneau n'hésitera pas à choisir le premier. En 1942, une lettre pastorale<sup>3</sup> tranchera.

M<sup>fr</sup> Charbonneau écrit qu'en « voulant s'intéresser aux problèmes nationaux d'ordre temporel », l'ACJC s'est engagée sur une voie différente de celle de l'Action catholique. Pour l'Archevêque, l'ACJC « est désormais dédagée de son mandat d'Action catholique ». Utilisant le « Nous » souverain, il décrète: « En conséquence, Nous constituons une nouvelle fédération de l'Action catholique de la jeunesse dans notre diocèse ». Il insistera par la suite sur la nécessité d'avoir une jeunesse bien informée et de mettre l'accent sur le développement intellectuel.

Les prises de position de l'Archevêque en faveur de la jeunesse étudiante et ouvrière ont bousculé plusieurs évêques et quelques pontes dont l'abbé Lionel Groulx. C'est d'outre-tombe que ce dernier se commettra dans *Déposition de M<sup>fr</sup> Joseph Charbonneau*<sup>4</sup>, récit qu'il a fait des événements qui ont mené à l'exil de l'Archevêque. Dans ce factum, l'abbé Groulx troque sa chaire d'historien contre le fauteuil du psychanalyste. Groulx relie l'exil de l'Archevêque non pas à des fautes de jugement, à des erreurs de doctrine, à une querelle interne ou romaine, à des abus de pouvoir, mais à un « indéniable déséquilibre psychologique ». Il truffe son texte de qualificatifs *ad hoc*: « esprit mal équilibré », « anormal », « être étrange » « absolu dédoublement psychologique ». Groulx considère que les « déficiences de son être psychologique » tiennent du « cas pathologique ». Les effets physiques qui marquent « ce pauvre évêque » n'en sont-ils pas évidents: « figure tendue, traits tirés, yeux bordés au bas d'un liseré rouge au point de le faire croire imbibés de sang »!

Dans « Conclusions de l'historien », Lamonde rappelle que face à « la force de la résistance de la Hiérarchie épiscopale [...] M<sup>fr</sup> Charbonneau est mort en exil » (p. 184)! Mal-aimé de l'histoire, M<sup>fr</sup> Joseph Charbonneau semble l'être aussi des historiens! L'année 2009, année du 50e anniversaire de son décès et du 60e de son expatriation, aurait pu être une occasion de lever le voile sur son action épiscopale et de remettre en mouvement ce temps suspendu! Dans le rétroviseur de l'histoire, M<sup>fr</sup> Joseph Charbonneau demeure toujours dans l'angle mort!

## M<sup>sr</sup> Ignace Bourget

Dans le chapitre « Une nation ou un couvent », l'auteur affirme en prémisses que le « recrutement local » du clergé résulte de « la multiplication des collèges classiques » (p. 154), stimulée par la volonté de M<sup>sr</sup> Ignace Bourget. Tout au contraire, l'Évêque de Montréal s'y est même opposé pour favoriser le développement de collèges différents, capables de répondre aux nouveaux besoins du pays. En accédant au trône épiscopal, en 1840, M<sup>sr</sup> Bourget peut compter sur cinq collèges classiques : celui de Montréal (1789) dirigé par les Sulpiciens, celui de Saint-Hyacinthe (1811), celui de Sainte-Thérèse (1825), celui de Chambly (1825), soutenus par des curés. Celui de L'Assomption (1832) sera le seul collège issu de l'initiative de laïcs, les docteurs Jean-Baptiste Meilleur et Louis-Joseph Cazeneuve. Ces curés et ces laïcs soutiendront ces institutions de leurs deniers. Toute création nouvelle de collèges sera freinée jusqu'en 1846. Celui de Chambly sera même supprimé, en 1844. Les nouvelles institutions s'intégreront dorénavant dans le plan d'action de M<sup>sr</sup> Ignace Bourget. Il modifiera d'abord la vocation de deux collèges existants, remettra ensuite sur la bonne voie ceux qui sont en péril et favorisera enfin la naissance d'un nouveau type d'institutions plus conformes aux exigences économiques et pastorales. Projet auquel il consacra plus de 30 ans, sans qu'il ne puisse le mener à terme.

## Les petits séminaires

Pour répondre aux besoins diocésains et canadiens du recrutement sacerdotal, préoccupation majeure des évêques depuis un demi-siècle, M<sup>sr</sup> Ignace Bourget transformera en petits séminaires deux institutions de son diocèse. Déjà en 1793, devant la pénurie de la relève sacerdotale que les collèges de Québec et de Montréal ne savaient assurer, l'évêque de Québec, M<sup>sr</sup> Jean-François Hubert avait exprimé ses inquiétudes. Elles portaient « sur le peu de dispositions » des jeunes étudiants « pour l'état Éclésiastique », sur leur « esprit d'indépendance et de libertinage », sur leur « très petit nombre et la qualité des sujets fournis »<sup>5</sup>.

Pour éviter l'influence négative des centres urbains, la solution était venue de la création, hors de Montréal et de Québec, des collèges de Nicolet (1803) et de Saint-Hyacinthe. Ces nouvelles institutions recruteraient surtout les enfants des champs qui avaient « des mœurs plus pures, des caractères plus fermes, des sentiments plus élevés et plus nobles »<sup>6</sup>. Ces collèges deviendraient les pépinières du recrutement sacerdotal, nécessaire au développement des paroisses, à l'affermissement de la colonisation, à l'établissement de Missions chez les autochtones d'ici et des territoires situés aux confins du Canada.

Lors d'un voyage *ad limina*<sup>7</sup> à l'été 1841, M<sup>sr</sup> Bourget visite quelques petits séminaires romains, s'arrête à leur fonctionnement et décide de faire de même dans son diocèse. Le 18 décembre 1841, il transforme le collège de Sainte-Thérèse en un petit séminaire, institué selon les règles du Concile de Trente, « pour y donner une éducation religieuse à tous ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique ». Sainte-Thérèse deviendra « exclusivement une école du clergé, à laquelle ne seront admis que des enfants appelés à servir Dieu dans la sainte milice de la cléricature »<sup>8</sup>. Ceux des pauvres auront la préférence sans exclure « les fils des riches pourvu qu'ils paient leur pension, et qu'ils montrent le désir de servir Dieu et l'Église »<sup>9</sup>. Le 13 juin 1842, le collège de Saint-Hyacinthe devient à son tour un séminaire ecclésiastique. Cette transformation donnait à l'Évêque une pleine juridiction sur ces collèges. Les Sulpiciens du collège de Montréal avaient refusé cette transformation afin de conserver leur autonomie. Dans les faits, les petits séminaires de Sainte-Thérèse et de Saint-Hyacinthe ne cesseront pas de participer à la formation des laïcs.

Les collèges de Montréal et de L'Assomption resteront les seuls collèges classiques voués à la formation humaniste et chrétienne de laïcs, tout en participant aussi à la relève sacerdotale. Des problèmes financiers et disciplinaires menaçaient la survie du collège de L'Assomption. Celle-ci fut assurée par des dons successoraux de laïcs et de prêtres et le soutien pédagogique du fondateur, Jean-Baptiste Meilleur, devenu surintendant de l'Instruction publique. Ce dont n'avait pu bénéficier le collège de Chambly!

## Nouveau champ d'action

Le deuxième tiers du siècle voit se mettre en œuvre de nouvelles activités économiques dont l'objet est l'exploitation des richesses naturelles : forêts, mines, rivières. Des activités économiques de pointe s'imposeront : scierie, papeterie, fonderie, chemin de fer, force hydraulique et vapeur pour la navigation et le chauffage. Un vocable les désignera : *industrie*. Un nouvel entrepreneur s'imposera : *l'industriel*. Un nouveau collège naîtra : le collège *industriel*. Deux noms se distingueront : Barthélemy Joliette et M<sup>sr</sup> Ignace Bourget.

Le notaire Barthélemy Joliette, seigneur de Lavaltrie, voulait innover en matière d'éducation pour former, à partir d'un programme d'études de cinq années, un citoyen nouveau, ami du progrès et de l'Église. Le développement de l'industrie nécessitait une formation scolaire spécifique, basée sur l'arithmétique, les sciences (physique et chimie), les techniques (géométrie pratique, mécanique, arpentage) et les métiers. Des cours généraux, composition et discours, histoire et géographie, complétaient le *cursus*. L'enseignement du latin devait faire place aux langues vivantes, français et anglais.

Barthélemy Joliette n'aura pas de difficulté à convaincre M<sup>sr</sup> Ignace Bourget du bien-fondé d'un tel programme d'études, surtout qu'il s'y engage financièrement. « En faisant les frais de cette fondation, lui écrit M<sup>sr</sup> Bourget, vous vous proposez de propager d'une manière efficace l'éducation et l'industrie dans votre ville naissante et dans tout le pays »<sup>10</sup>. M<sup>sr</sup> Bourget verra dans ce projet le moyen, pour son diocèse en plein essor démographique et économique, de concilier religion et progrès et de maintenir le frein à la création de tout nouveau collège classique. En 1848, il s'opposera au curé François Bonin de Sainte-Scholastique, ancien directeur du collège de Chambly, sur le point d'ouvrir un nouveau collège :

Quant à l'éducation classique, améliorons tant que nous pouvons les établissements déjà existants, mais gardons-nous bien d'en faire des nouveaux. Nos professions honorables sont depuis longtemps trop encombrées, pour risquer de leur donner de nouveaux éléments, afin de se recruter davantage<sup>11</sup>.

### Les collèges industriels

La nécessité d'une éducation orientée vers le commerce et l'industrie sera à l'origine d'un nouveau type d'établissement. Si la religion et la langue avaient toujours été considérées comme les remparts de la nation canadienne-française, l'industrie apparaissait comme un « moyen de conserver notre nationalité »<sup>12</sup>. Pour Étienne Parent, c'est par l'industrie que notre race pourra se mesurer à l'autre et « attirer l'estime et le respect de cette dernière ». Les industriels ne sont-ils pas « les nobles d'Amérique » ? Il faut des chefs d'industries, des ateliers, des fabriques pour sortir de notre « état arriéré »

[...] en vous sollicitant d'ennoblir la carrière de l'industrie, en la couronnant de l'auréole nationale [...] Je viens vous supplier d'honorer l'industrie; de l'honorer non plus de bouche, mais par des actes, mais par une conduite tout opposée à celle que nous avons suivie jusqu'à présent...<sup>13</sup>

C'est dans cette perspective que les années 1846 à 1850 verront la création de cinq nouveaux collèges dont les objectifs de formation se distingueront fondamentalement de ceux des petits séminaires et des collèges classiques. Ce sont les collèges éponymes de Joliette (1846)<sup>14</sup>, de Saint-Laurent (1847)<sup>15</sup> et de Rigaud (1850), les collèges Masson de Terrebonne (1847) et Sainte-Marie de Montréal (1848). Les quatre premiers donneront un enseignement industriel et commercial d'une durée de cinq et quatre ans. Celui de Sainte-Marie, deuxième établissement collégial à s'établir à Montréal, tiendra à la fois du collège classique et du collège industriel. Il aura comme vocation particulière la formation de laïcs catholiques. Ces collèges, établis dans le diocèse de Montréal, répondent à l'augmentation de la

population et à l'essor économique, industriel et commercial. Ils veulent aussi «retenir au pays les jeunes gens instruits» qui émigrent aux États-Unis à cause du «manque d'instruction pratique dans nos collèges»<sup>16</sup>. Le premier collège commercial du diocèse de Québec ouvrira à Lévis, en 1852.

### Apport des communautés d'enseignants

Une difficulté entravait le développement de ces collèges. L'absence de maîtres! Pour mettre en œuvre ces institutions, M<sup>sr</sup> Bourget fera appel à un nouveau groupe d'enseignants, issus de communautés religieuses d'outre-atlantique, dont l'expérience pédagogique répondait aux exigences de cet enseignement. Trois de ces collèges seront dirigés par autant de communautés religieuses, Frères et Pères, dont deux recrutées par M<sup>sr</sup> Bourget au cours d'un second séjour en Europe. C'est dans le diocèse de Lyon qu'il recrutera des Frères de Saint-Viateur pour le collège de Barthélemy Joliette. Cette communauté dirigeait 51 écoles et ateliers. Quatre ans après leur arrivée, les Saint-Viateur essaieront à Rigaud. Un autre groupe, les Frères de Sainte-Croix s'établiront à Saint-Laurent. Ce collège naîtra sous l'impulsion du curé de la paroisse, Jean-Baptiste Saint-Germain. Il assumera les coûts afférents à leur venue: transport, logement, nourriture et entretien. Les premiers supérieurs de ces collèges étaient également curés de la paroisse.

Quant au collège Sainte-Marie, les pères Jésuites<sup>450</sup>, de retour en Canada depuis 1842, en assumeront la direction. «Destiné à donner une instruction scientifique, commerciale et industrielle, dans les deux langues...»<sup>□</sup>, ce collège fera l'objet d'une requête de financement pour la construction de l'édifice auprès des membres du Gouvernement. Les pétitionnaires de Montréal, évêques, prêtres et laïcs allèguent que :

[...] la jeunesse qui se destine aux différentes conditions de la vie civile, [...] a aussi besoin d'une maison de haute éducation, où elle puisse apprendre les sciences nécessaires à ceux qui sont appelés à remplir les rangs de la société, et les exempter de la nécessité d'aller chercher à grands frais dans les pays étrangers des connaissances qu'ils devraient se procurer dans leur propre pays.

Particularité de la situation politique et démographique du Bas-Canada, deux de ces collèges seront bilingues: Sainte-Marie et Saint-Laurent. Ce bilinguisme s'explique par une raison pastorale. Comme l'Église se prolonge dans ses écoles et ses collèges, il y avait nécessité de répondre aux besoins scolaires des nouvelles ouailles, particulièrement les Irlandais dont le nombre ne cessait d'augmenter, favorisé par une immigration soutenue. Les collèges industriels, hors de Montréal, sans aller jusqu'au bilinguisme, donneront certaines matières de leur *cursus* en anglais.



## Les collèges/séminaires

Malgré leur vocation spécifique, il n'existera pas de véritable cloisonnement entre les collèges industriels, les petits séminaires et les collèges classiques. L'espace géographique, des voies de communication embryonnaires, les moyens financiers restreints d'une population clairsemée, ont obligé ces institutions à un décloisonnement. Les collèges classiques ont offert, selon les besoins de la région, des cours d'agriculture et surtout de l'enseignement commercial. De leur côté, les collèges industriels, malgré l'opposition de M<sup>sr</sup> Bourget et des collèges classiques, ajouteront du latin à leur enseignement. Ils entendaient répondre aux désirs des «habitants» de leur région dont la «première idée, en mettant leurs enfants au collège, [était] de les voir un jour élevés au sacerdoce»<sup>19</sup>. De là, la nécessité du latin et la tolérance de quelques dérogations! Celles-ci deviendront rapidement la norme, suscitant une intervention épiscopale dès 1851.

Lors du premier Concile provincial tenu par l'assemblée des évêques du Bas-Canada, la Congrégation des études, mise en place par M<sup>sr</sup> Bourget, constate que «la haute instruction» s'est répandue «sans proportion avec la population». «En encombrant sans mesure les professions libérales», cet enseignement peut devenir «une véritable plaie». La Congrégation se dit convaincue qu'un petit nombre d'élèves seulement demandera «à l'agriculture, au commerce ou à l'exercice des arts industriels ou mécaniques (*sic*), des moyens d'existence»<sup>20</sup>. Le Concile en vient unanimement, pour tout le Bas-Canada, à conclure que «les collèges qui existent suffisent tout à fait au besoin du pays pour le moment». Ce sont les collèges de Québec, de Nicolet, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de Saint-Hyacinthe, de l'Assomption, de Sainte-Thérèse, de Montréal et de Sainte-Marie.

Après une courte accalmie, les collèges industriels introduiront de nouveau des éléments propres au cours classique. Nouvelle inquiétude des collèges classiques du diocèse de Montréal qui se transformera en opposition formelle en 1863. Le synode diocésain du 23 août abordera le sujet dans un rapport documenté de la Congrégation des études<sup>21</sup>. Selon ce rapport, «la multiplicité des collèges nuirait à la force des études», [...] encombrerait davantage les professions libérales» et diminuerait les «ressources pécuniaires» par l'éparpillement des allocations gouvernementales. La Congrégation recommande de ne conserver que quatre collèges classiques et de ramener à «leur destination primitive» les collèges industriels. Le cours classique sera réservé aux collèges «de Montréal, de Sainte-Marie, de Sainte-Thérèse et de l'Assomption»<sup>22</sup>.

Il faudra de 10 à 15 autres années aux collèges industriels pour parvenir au statut de collèges classiques. Pour un collège industriel, devenir un collège classique se traduisait par un apport économique substantiel, en plus du prestige qui s'y rattachait. Une analyse comparative<sup>23</sup> des subventions

gouvernementales accordées aux institutions collégiales, industrielles et classiques, montre que les allocations accordées aux collèges classiques étaient supérieures. De 1856 à 1872, la moyenne annuelle des subventions était de 1439,52\$ pour les collèges classiques et de 592,75\$ pour les collèges industriels. Cet apport financier favorisait la transformation des collèges industriels. Le nombre d'élèves inscrits aux programmes industriels diminuera au profit de celui des collégiens du classique. C'est à compter de ce moment que va s'enclencher la multiplication des collèges classiques, contre le gré de M<sup>sr</sup> Ignace Bourget. Cet échec le suivra dans un autre projet.

### Projet d'un grand collège commercial

M<sup>sr</sup> Ignace Bourget a toujours voulu établir dans son diocèse un grand collège capable d'avoir dans le domaine du commerce et de l'industrie un rayonnement équivalent à celui des collèges classiques dans le domaine des humanités et des sciences. Il comptait sur le collège de Saint-Laurent. Voyant que ce collège avait commencé l'enseignement du latin, il intervient auprès de la direction pour corriger la situation, au début de mars 1863 : « Je n'ai jamais pensé à fonder pour vous un grand collège (classique) en aucun lieu de ce diocèse, écrira-t-il, et encore moins à Saint-Laurent, qui se trouve à la porte de la ville qui compte deux grands collèges »<sup>24</sup>. Cette intervention de M<sup>sr</sup> Bourget de confiner le collège de Saint-Laurent à l'enseignement commercial et industriel demeurera sans succès. Fort de son *droit pontifical* qui le faisait relever directement de la *Sacrée Congrégation des Religieux*, le père Joseph-Pierre Rézé, directeur du collège, manœuvrera avec habileté, arguant le nombre restreint d'élèves (25) inscrits en classe latine. Le père Rézé avait un autre appui, celui des familles. Un des chroniqueurs<sup>25</sup> du collège note le fait :

De plus en plus les familles poussaient leurs enfants dans les professions libérales et dans le clergé, et pour cela, elles demandaient l'enseignement du latin. La communauté comprit les besoins du pays autant que ses propres intérêts et elle unit le cours classique à son enseignement commercial.

Cet échec poussera M<sup>sr</sup> Bourget à jeter son dévolu sur le Collège Masson de Terrebonne. Il profitera du décès du curé, en 1864, pour en nommer un nouveau<sup>26</sup>, issu de Sainte-Thérèse, avec le mandat d'éliminer progressivement les classes latines. Pour aider le nouveau curé/directeur dans la mise en œuvre de ce projet, M<sup>sr</sup> Bourget demande au Séminaire de Sainte-Thérèse de renoncer à l'implantation d'un cours commercial, favorisant ainsi « une espèce de monopole »<sup>□</sup> régional pour chacun des deux collèges voisins. Alors que le projet se réalisait, un incendie détruisit, en janvier

1875, le Collège de Terrebonne qui ne se relèvera pas de ses cendres. Le projet, cher à M<sup>sr</sup> Bourget, d'un grand collège commercial, fut mis sous le boisseau.

## Conclusion

Les dernières années de l'épiscopat de M<sup>sr</sup> Ignace Bourget ont été marquées par des échecs : incendie du collège de Terrebonne, abandon par les collèges industriels des objectifs qui avaient favorisé leur création. Il faut mentionner aussi le refus par Rome de créer une université à charte papale, projet qui aurait permis à M<sup>sr</sup> Ignace Bourget de donner à son diocèse une université distincte de l'Université Laval de Québec. Est-ce à cause de ces échecs que M<sup>sr</sup> Ignace Bourget abandonne sa charge épiscopale en 1876 ? Il faut retenir que la création, en 1848, du collège Sainte-Marie qui réunissait sur un même campus l'enseignement classique et industriel pourrait être le prototype des collèges d'enseignement général et professionnel, mis en place en 1967.

De même l'élan que M<sup>sr</sup> Joseph Charbonneau a, en 1942, donné à l'Action catholique, particulièrement la JEC, s'est poursuivi au cours des décennies subséquentes malgré les heurts, les soubresauts, les tentatives de musellement épisodiques. La JEC contribuera à la formation de chefs qui seront à l'avant-garde de la laïcité des nouvelles institutions collégiales. La mise en cause du statut confessionnel des nouveaux collèges, créés en 1967, ne viendra pas seulement de marxistes et de « partipristes », mais aussi de jécistes engagés dans la transformation de la Cité.

En décembre 1967, quatre mois après l'ouverture des cégeps, le journal étudiant *Le Thérésien* du collège Lionel-Groulx présentera un dossier intitulé « À vous de choisir »<sup>28</sup>, préparé par l'équipe éditoriale. Les pages proposent aux nouveaux cégépiens les options touchant le statut de leur nouveau collège : « confessionnalité, multi confessionnalité, laïcité, école neutre ». Le rédacteur en chef retient « comme seule solution valable » la « laïcisation de l'enseignement ». Dans « Pour une communauté chrétienne désinstallée », Robert Perreault, responsable diocésain de la JEC (diocèse de Saint-Jérôme), refuse « d'identifier la communauté chrétienne avec la communauté étudiante ». Il affirme que c'est « au nom même de la foi qu'il faut condamner l'école catholique » ; il ajoute que « le financement des services pastoraux » dans un collège doit être assumé entièrement par l'Église, non par l'État<sup>29</sup>. Pour ce jéciste, la laïcité allait de soi. Dans ces nouvelles institutions, la laïcité est devenue un fait sans que les conseils d'administration ne se prononcent sur la question et au moment où plusieurs directeurs généraux de ces collèges étaient des membres du clergé dont quelques-uns deviendront évêques par la suite. Enfin ces militants jécistes seront aussi parmi les initiateurs de la contestation étudiante et de l'occupation

des collèges, en octobre 1968. Les trois premiers cégeps à subir l'occupation étaient, 14 mois auparavant, des séminaires diocésains : Sainte-Thérèse, Valleyfield et Chicoutimi.

## Notes et références

1. *L'heure de vérité – La laïcité québécoise à l'épreuve de l'histoire*, Del Busso Éditeur, Montréal, 2010.
2. Janvier / février 1960, XIe année, n° 24, p. 3.
3. *L'Action catholique – Lettre pastorale*, Montréal, Fides 1947, p. 23. Première édition : Fides, 1942.
4. *Mes Mémoires*, Tome 4 – 1940-1967, Montréal, Fides 1974, chapitre 12, p. 247-279.
5. « Lettre à François Cherrier, curé de Saint-Denis », 13 juillet 1793. RAPQ 1930-1931, p. 286.
6. « De la vocation ecclésiastique chez les enfants et de leur première éducation », *L'Abeille*, 9 mars 1854, vol. 6, n° 22, p. 1.
7. Visite obligatoire que les évêques doivent effectuer à Rome, aux cinq ans.
8. Jean-Baptiste Proulx, « Inauguration du Petit Séminaire », *Annales Térésiennes* (AT), avril 1881, vol. 1, p. 276.
9. Citations tirées du « Mandement de M<sup>gr</sup> Bourget », dans Émile Dubois, *Le Petit Séminaire de Sainte-Thérèse – 1825-1925*, Montréal : Éditions du Devoir, 1925, p. 357-362.
10. M<sup>gr</sup> Bourget à Barthélemy Joliette, « Lettre de Paris », 17 mars 1847, ACAM 901.055.2, p. 110.
11. « Lettre au curé François Bonin », 20 septembre 1848, RAPQ 1967, p. 159-160.
12. Conférence d'Étienne Parent à l'Institut canadien de Montréal, le 22 janvier 1846, « L'industrie comme moyen de conserver la nationalité canadienne-française » dans *Étienne Parent – Discours*, p. 97-116.
13. *Ibid.*, p. 103.
14. Plusieurs collèges tirent leur nom du village où ils ont été créés. Celui de Joliette a d'abord pris le nom d'Académie de l'Industrie puis Collège de l'Industrie tiré du Village de l'Industrie, fondé en 1823 par Joliette. Érigé en ville en 1864, le Village de l'Industrie deviendra Joliette.
15. Le collège de Saint-Laurent s'est nommé Académie industrielle de Saint-Laurent, jusqu'en 1862.
16. C'était une des raisons retenues par un comité de l'Assemblée législative qui s'était penché, en 1849, sur le problème de l'émigration aux États-Unis, rappelée par Pierre J. O. Chauveau dans son *Rapport sur l'instruction publique du Bas-Canada* pour l'année 1855. p. 28.
17. La Compagnie de Jésus avait été supprimée par Rome, en 1773, puis rétablie en 1814.
18. *Requête des évêques de Montréal, de Martyropolis, d'autres membres du clergé et citoyens de la même ville...*, 4 juin 1847. RAPQ - 1966, p. 224. *Ibid.* pour citation suivante.
19. Père Thérèse Lahaye à M<sup>gr</sup> Ignace Bourget, 3 septembre 1848, lettre citée par Léo-Paul Hébert, *Le financement du collège de Joliette: perspectives historiques*, Joliette 1989 p. 47. *Idem* pour citation suivante.

20. «Premier rapport de la Congrégation de l'Enseignement», 8 août 1851, 6 p. ACAM 272.101/851-25. Toutes les citations du paragraphe sont tirées de ce texte.
21. «Rapport de la seconde séance de la Congrégation des Études», p. 29-35, ACAM 303.102/8635.
22. Le collège de Saint-Hyacinthe relevait alors du diocèse éponyme, créée en 1852.
23. Léopold Hébert, *Le financement du collège...*, p. 52.
24. «Lettre, 1er mars 1863», citée par Denise Villiard-Bérault, *Saint-Laurent un collège se raconte*, Fides 1977, p. 64.
25. *Ibid.*, p. 65.
26. Isidore Graton. Voir *AT* septembre 1892, vol 7, p. 37.
27. Abbé Louis Dagenais, supérieur, à M<sup>sr</sup> Ignace Bourget, 6 mai 1867. ASST/P107/76/687.
28. Vol. 3, n° 6, 6 décembre 1967, p. 4-5.
29. *Ibid.*, «Pour une communauté désinstallée».